Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Chômage en fin de droit ASS refusée

Par coucmoi

Bonjour,

Je suis en fin de droit à partir du 28 Juin 2020.

J'ai fais une demande d'ASS qui m'a été refusée.

Prétexte : ma durée de travail salarié n'est pas suffisante, en effet, il faut 5 ans de salariat ou assimilé (?) dans les 10 dernières année.

Le problème, c'est que ne trouvant pas d'emploi, j'ai créé (sur les conseils de Pôle emploi) mon auto entreprise.

C'est Pole emploi qui pousse les chômeurs à faire comme cela, c'est parfait car ça fait baisser le taux de demandeurs d'emploi.

J'avais retrouvé un travail salarié mais mon employeur a fermé et je me suis de nouveau retrouvée au chômage avec 6 mois de droits.

J'ai travaillé 2 ans et 10 mois comme salarié et 5 ans en autoentrepreneur.

Ma question: que veut dire travail salarié ou "assimilé"

et est il normal de me refuser l'ASS alors que j'ai travaillé.

Cela veut il dire qu'un autoentrepreneur n'est pas considéré comme un vrai travailleur???

Merci de me donner vos conseils et avis